



Cdd converti en cdi en cours de mission

Par **charlene09**, le **10/10/2012 à 13:47**

Bonjour, rnJe souhaiterais un avis. rnrnJe suis dans la même entreprise depuis 5 ans. rnMes différents contrats sont : rn- 1 cdd de 10 mois pour remplacement congé de maternité rn- 1 contrat de professionnalisation 2 ans rn- 1 cdd de 8 mois pour un nouveau remplacement congé maternité rn- 1 cdd de 12 mois pour remplacement de congé parental total rnCe dernier cdd a été « prolongé » de 12 mois par un avenant, la personne que je remplace prenant une deuxième année de congé parental total. Je viens de terminer mon 6ème mois de cdd et on me propose un cdi. rnrnA l'issue de mon premier et de mon deuxième cdd j'ai touché les 10% de précarité auxquelles j'avais le droit. rnJe n'ai rien touché à l'issue de mon troisième cdd, celui-ci ayant été prolongé par un avenant. Est-ce normal ? rnDu fait que l'on m'a proposé un cdi, vais-je perdre les 10 % de précarité sur les 12 mois + 6 mois de cdd ou pourrais-je les toucher seulement sur les 12 premiers mois ? rnrnMerci par avance de votre aide !

Par **pat76**, le **10/10/2012 à 14:25**

BopnjourrnrnVous ne toucherez pas la prime de précarité sur le CDD de 12 mois car celui-ci a été prolongé par un avenant et que vous allez signé un CDI à la suite de l'avenant prolongeant le CDD de 12 mois.rnrnSi vous refusez le CDI, vous ne toucherez pas non plus la prime de précarité.